

# ACTES

Service nature, paysages,  
ressources

Pôle espace et  
patrimoines naturels

Secrétariat de la CRPG

Le 05/10/2017

## **1<sup>ère</sup> journée du patrimoine géologique francilien**

**Journée spécialisée de la Société Géologique de France**

**organisée avec**

**la Commission régionale du patrimoine géologique**

**d'Ile-de-France (CRPG),**

**sous le patronage de l'Association des géologues du Bassin Parisien**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie  
d'Île-de-France

# SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE

Société savante fondée le 17 mars 1830  
Reconnue d'utilité publique le 3 avril 1832

Organisée avec la Commission régionale du  
patrimoine géologique d'Ile-de-France (CRPG IdF)

Sous le patronage de l'



Réunion spécialisée de la SGF

## 1<sup>ère</sup> Journée du Patrimoine géologique francilien

Jeudi 05 octobre 2017

08h30 - 17h30

**Lieu** Salle Van Straelen  
77 rue Claude Bernard  
75005 Paris

### Inscription & Programme

Disponible sur [www.geosoc.fr/JPGF](http://www.geosoc.fr/JPGF)

Frais d'inscription : 10 € (Gratuit pour les membres SGF, AGBP)

[www.geosoc.fr](http://www.geosoc.fr)



Société Géologique de France  
Des géologues au service de la société

77 rue Claude Bernard, 75005 Paris  
(33) (0) 1 43 31 77 35 @ [accueil@geosoc.fr](mailto:accueil@geosoc.fr)

## Programme de la journée

8h30-9h : Accueil café

9h00-9h15 : Mot d'ouverture, objectifs de la journée (Sylvain Charbonnier [SGF, MNHN], Jean-Pierre Gély [Paris 1, CRPG])

Modérateur : Laurence Le Callonnec (Paris 6, CRPG)

9h15 - 9h45 : Définition du patrimoine géologique, déroulement de l'inventaire national (Grégoire Egoroff, MNHN)

9h45 - 10h15 : Les outils réglementaires de protection (Nadia Vargas [Région Ile-de-France], Stéphane Lucet [DRIEE])

10h15 - 10h45 : Les sites à statuts en Ile-de-France (Nadia Vargas [Région Ile-de-France], Stéphane Lucet [DRIEE])

10h45 - 11h15 : Pause et session poster possible

11h15 - 11h45 : L'inventaire du patrimoine géologique francilien (Elise Auberger, MNHN)

11h45 - 12h30 : Table ronde, débat « L'inventaire pourquoi faire ? »

Animateurs Daniel Obert [CRPG], Didier Merle [MNHN, CRPG]

12h30 - 14h00 : Repas libre

Modérateur : Didier Merle (MNHN, CRPG)

14h00 - 14h20 : L'action des industriels : l'exemple de la carrière de Cormeilles (Gilles Bouchet, Placoplatre)

14h20 - 14h40 : Le rôle des associations : l'Association pour l'étude et la sauvegarde du site fossilifère du Guépelle/AESSFG (Olivier Aguerre, AESSFG et CRPG)

14h40 - 15h00 : L'apport des bureaux d'étude : In situ (Philippe Viette, In situ)

15h00 - 15h30 : Pause café

15h30 - 15h50 : Exemple de valorisation : La Maison de la pierre à Saint-Maximin (Annie Gondras, Maison de la pierre)

15h50 - 16h10 : Les réserves naturelles régionales, protection et valorisation (Angélique Monguillon, RNR Limay)

16h10 - 16h30 : Les Espaces naturels sensibles, retour d'expérience en Val-d'Oise (Grégory Jechoux, CD95)

16h30 - 17h15 : Table ronde, débat « Tous acteurs du patrimoine »

Animateurs Gérard Arnal [CRPG], Cyril Gagnaison [LaSalle-Beauvais, CRPG])

17h15 – 17h30 : Conclusion de la journée (Sylvain Charbonnier, Jean-Pierre Gély)

## Liste des inscrits

ABRIAL	Héloïse	GUILLEMIN	Claudine
ADYAMAN	Ozlem	GUILLEMIN	Michel
AGUERRE	Olivier	HABIG	Pierre
AMAR	Younes	HANOT	Franck
AOUICI-GLOUBI	Fatma	HEISCH	Edouard
ARNAL	Gérard	JECHOUX	Grégory
AUBERGER	Elise	JOUBE	Stéphane
AUDUBERT	François	KEZIRIAN	Francis
AUGUSTIN	Brice	LAUNAY	Guy
AVOINE	Jacques	LE CALLONNEC	Laurence
BAUT	Jean-Paul	LEBLANC	Michel
BENHIRCH	Meriem	LEPARMENTIER	Anne-Marie
BERGERAT	Françoise	LEPARMENTIER	François
BIRON	Madeleine	LUCET	Stéphane
BLANC	Annie	MAILLE	Thierry
BLANC	Philippe	MARTIN	Grégoire
BOUCHET	Gilles	MELIN	Marie
BOUVIER	Antoine	MERLE	Didier
BRISEBARRE	Marc	MILLER PINTO	Cécile
CADET	Jean-Paul	MONGUILLON	Angélique
CAMPERGUE	Jean-Charles	MOSTACCHI	Stéphanie
CARREL	Claude	OBERT	Daniel
CAUCHETIER	Bernard	PATZAK	Margarete
CHARBONNIER	Sylvain	POISSON	André
CORNÉE	Annie	PONS	Denise
DAMOTTE	Renée	PORCHIER	Jean-Claude
DE WEVER	Patrick	RAFFALLI	Antoine
DEBRENNE	Françoise	REGRAGUI	Nejwa
DHAUSSY	Alain	REYX	Jean
DROUIN	Jean-Marc	ROGEZ	Jean
DROUIN-HANS	Anne-Marie	ROUGET	Isabelle
EGOROFF	Grégoire	ROUX	Françoise
FARION	Vincent	SANGUINETTI	Marion
FONTAINE	Laurent	SANSON	Yann
GAGNAISON	Cyril	SANTARELLI	Nicole
GARCIA	Mathieu	SCHOUMACKER	Guillaume
GARONNE	Célia	SEN	Sevket
GAUDARÉ	Louis	THOMAS	Gilles
GELY	Jean-Pierre	THOMMEN	Patrick
GENAULT	Bertrand	THOUIN	Catherine
GINTER	Rémi	VARGAS	Nadia
GIUSTI	Christian	VAUTIER	Yannick
GODINHO	Françoise	VIETTE	Philippe
GONDRAS	Annie		

# 1<sup>ère</sup> JOURNÉE DU PATRIMOINE GÉOLOGIQUE FRANCILIEN

## Résumé des présentations et restitution des débats

### Mot d'ouverture

**Sylvain CHARBONNIER**

*Société Géologique de France (SGF), Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)*

Bienvenue à la Société Géologique de France pour ces premières journées du Patrimoine géologique francilien. Nous sommes dans la salle Van Straelen. Van Straelen était un paléontologue belge et l'initiateur des parcs naturels en Afrique qui visaient alors à protéger les gorilles.

**Jean-Pierre GELY**

*Université Paris 1, Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG)*

Nous remercions la SGF, l'association des géologues du bassin de Paris (qui parraine cette journée), les services de l'Etat et de la Région.

Pour rappel, une cellule pour la protection du patrimoine géologique a été mise en place dès 1966 mais elle ne déboucha pas à l'époque sur des solutions concrètes. Dans les années 1990, la problématique de la géologie est de nouveau prise en compte. C'est en 2002, seulement, qu'il est décidé de réaliser un inventaire du patrimoine géologique.

*Modérateur : Laurence Le Callonnec (Université Paris 6, CRPG)*



Réserve Naturelle Régionale géologique de Vigny-Longuesse (95) (photo CRPG)

## Définition du patrimoine géologique, déroulement de l'inventaire national

**Patrick De WEVER**

*Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)*

Le patrimoine naturel est ce que l'on tient de nos pères et ce que l'on transmet à nos enfants. « Nous ne tenons pas la terre de nos pères, elle nous est prêtée par nos enfants. » (Anonyme). Le patrimoine est entre autres constitué d'objets. Un objet patrimonial peut être considéré comme tel lorsqu'il est non seulement défendu par les locaux (ceux qui le détiennent, en sont le plus proches), mais également par des acteurs extérieurs. La Montagne Sainte-Victoire fait partie du patrimoine pour ce qu'elle est, la montagne, mais également pour ce qu'elle représente, un paysage peint mondialement connu.

Des inventaires des espèces et espaces naturels sont réalisés depuis longtemps. Par exemple, en 2700 av. J.-C. des lois promulguèrent la conservation d'espaces naturels ; le pharaon Akhénaton a créé la première réserve naturelle en 1370 av. J.-C... En France, le premier inventaire géologique a été lancé par Edouard-Alfred Martel en 1913.

**Grégoire EGOROFF**

*Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)*

La loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 instaure le lancement du programme de connaissance de l'inventaire du patrimoine géologique. La première méthodologie a été publiée en 2006. En 2007, le programme de connaissance est officiellement lancé au MNHN. En 2012, la base de données nationale du programme est en ligne.

L'inventaire national est décliné en régions. Il est porté, au niveau national, par le Ministère en charge de l'environnement, le MNHN ; à l'échelle régionale, les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Direction interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) en Île-de-France, les Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN) et les CRPG.

Il vise à identifier les données, *in situ* et *ex situ*, collecter l'information, hiérarchiser et évaluer les sites, afin de constituer une base de données commune et homogène sur l'ensemble du territoire national. Le programme récolte des éléments cartographiques et des éléments de description physique. Les sites sont évalués selon deux modalités : une évaluation patrimoniale, ainsi qu'une évaluation du besoin de protection. Cette double évaluation, validée aux échelles nationale et régionale, est une particularité de la méthodologie française.

Près de 400 personnes travaillent en régions sur cet inventaire ; plus de 70 organismes s'y investissent.

1 700 fiches (sites) sont validées au niveau national ; 4 000 fiches (sites) sont en cours de validation. La majorité des sites recensés sont des géo-sites, des carrières, des affleurements naturels, etc. Peu de collections de musées sont entrées à l'inventaire à ce jour, les Régions privilégiant sans doute en priorité la préservation des sites naturels. La plupart des sites recensés le sont pour leurs aspects stratigraphiques et sédimentologiques. Encore peu de sites minéralogiques sont recensés.

L'information du patrimoine géologique est disponible sur le site internet de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Actuellement, les données représentant 1 088 sites sont affichées sur le site internet. Pour certains sites, les données restent confidentielles.

Une mise à jour du programme national est prévue à l'automne 2018. La quasi-totalité des Régions devraient alors avoir réalisé un premier état des lieux de leur patrimoine.

## Les outils réglementaires de protection

**Stéphane LUCET**

*Direction interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)*

En 1906, une première loi organise la protection des sites et monuments naturels à caractère artistique. Deux projets d'aménagement ont cristallisé la volonté de protéger le patrimoine : un projet hydraulique dans le Doubs, à la source du Lison ; l'exploitation de rochers de granit rose, jugée excessive, en Bretagne. De nombreux intellectuels, artistes et représentants associatifs se sont alors mobilisés pour préserver le patrimoine national. Le député et historien Charles Beauquier est à l'origine de la loi de 1906. Le premier site classé, en 1907, est l'île de Bréhat.

La loi instaure une commission qui réalise l'inventaire des sites et monuments caractères artistiques et délivre des autorisations de travaux quand les projets d'aménagement sont susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux. Toutefois, les moyens associés à cette loi sont limités et la protection ne peut se faire qu'avec l'accord des propriétaires. Ces objets géologiques sont protégés en tant que monument naturel et non pour leur intérêt scientifique.

La loi du 2 mai 1930 introduit de nouveaux motifs pour classer les sites : historiques, légendaires, pittoresques et scientifiques. Elle autorise le classement sans le consentement du propriétaire par voie de décret, et propose différents outils : le site classé, le site inscrit (simple surveillance d'un site remarquable), l'instance de classement (procédure d'urgence), la zone de protection autour d'un site classé. Enfin, la loi instaure un régime de sanctions important.

Depuis 1930, 2 859 sites ont été classés en France, ce qui représente 2 % de la surface du territoire national. Parmi eux, 103 ont été classés pour leur intérêt scientifique dont une cinquantaine pour leur intérêt géologique.

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1957 complète et réorganise la protection des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Pour la première fois, la notion de réserve naturelle est introduite dans les textes. Toutefois, la loi vise uniquement la conservation des espèces et non la géologie. En outre, elle ne prévoit ni organisme, ni moyen de gestion.

La loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976 permet de classer en réserve naturelle des sites dont la conservation est intéressante du point de vue géologique, minéralogique, spéléologique (art. 16). Ce texte instaure un vrai régime de réserve naturelle, les réserves nationales étant distinguées des réserves naturelles volontaires. Il instaure un comité consultatif de la réserve, un conseil scientifique, un gestionnaire et alloue des moyens financiers à la gestion des sites. Le texte présente cependant quelques limites, dont la faiblesse des sanctions pénales et la lourdeur des procédures.

La loi du 27 février 2002 crée le statut de « réserve naturelle régionale » qui remplace les réserves naturelles volontaires. Actuellement, l'on dénombre quelque 167 réserves naturelles nationales et 170 réserves naturelles régionales. Sur les 340 réserves naturelles, 81 contribuent à protéger le patrimoine géologique, et 23 d'entre elles ont été créées uniquement pour protéger le patrimoine géologique. La première Réserve naturelle géologique (RNG) créée est celle de Saucats et la Brède (1982).

Le 31 décembre 1976, la réforme du Code de l'organisme institue les Espaces naturels sensibles (ENS). La loi du 18 juillet 1985 a confié la politique ENS aux départements qui deviennent compétents pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels. Ils peuvent instituer une part départementale de la taxe d'aménagement destinée à financer les espaces naturels sensibles et créer des zones de préemption.

Suite à l'instauration de l'inventaire du patrimoine géologique en 2002, le décret du 28 décembre 2015, relatif à la protection des sites d'intérêt géologique, crée deux outils complémentaires à cet inventaire afin d'assurer la conservation des sites d'intérêt géologique susceptibles d'être menacés : une liste départementale des sites d'intérêt géologique ainsi que les arrêtés de protection de Géotope.

## Les sites à statuts en Ile-de-France (classés, réservés, ENS...)

**Stéphane LUCET**

En Ile-de-France, un seul site est classé pour son intérêt géologique : la carrière de craie souterraine de Meudon (classé en 1986). Ce classement a permis d'empêcher le comblement des carrières.

Les falaises de la Roche-Guyon sont un site classé et une réserve naturelle. Le site présente un intérêt géologique manifeste mais non identifié dans les protections existantes.

**Nadia VARGAS**

*Conseil Régional d'Ile-de-France (IDF), Service nature et biodiversité*

De nombreux objets géologiques remarquables ont été localisés dans des ENS comme la carrière du Guépelle à Saint-Witz (95), la carrière de Tuf de Vernou-Celle-sur-Seine (77) ou les Vaux de Cernay(78).

La Région Ile-de-France a mis en place la procédure de classement en ENS en 2008. L'Ile-de-France compte 16 réserves naturelles classées, soit une surface de 2 241 ha. Trois d'entre elles sont des réserves géologiques (111 ha) : l'Essonne, Limay et Vigny-Longuesse. La réserve de Vigny-Longuesse est internationalement connue et classée ENS.

La réserve naturelle nationale de l'Essonne a été la première classée ; elle est gérée par le Conseil départemental. L'Etat contribue au fonctionnement de cette réserve, nationale, tandis que le Conseil départemental réalise des aménagements à des fins d'accueil du public.

Les Régions peuvent contribuer financièrement à aménager les sites sur leurs dotations. Pour sa part, la Région Ile-de-France a décidé de faire reposer cette compétence sur le trépied suivant : « protéger, gérer, faire découvrir ». La collectivité met donc l'accent sur l'accueil du public, en partant du principe que la connaissance est la meilleure façon de garantir la protection des sites.

En Ile-de-France, tous les projets de classement de réserve émanent du terrain (associations, communes, propriétaires). La Région n'a donc jamais imposé un projet de classement. Les élus se sont engagés à classer les sites pour une durée de 12 ans, tacitement renouvelable. La Région sollicite également largement l'avis du CSRPN pour classer les sites. Outre les critères naturalistes, la Région s'attache à considérer à quel point les acteurs locaux sont attachés au site. Un projet de classement qui ne serait pas du tout porté par des acteurs locaux est voué à l'échec.

Les dernières ordonnances dédouanent les Régions de demander l'accord aux titulaires de droits réels pour classer des sites. La Région Ile-de-France a cependant conservé cette ancienne procédure et continue à demander l'accord à ces titulaires de droits réels, qui sont les usagers ayant une servitude sur la parcelle (entretien des canalisations, chasse). Ainsi, avec une consultation élargie, le projet de classement est largement partagé sur le terrain. Une fois le classement décidé, la Région désigne les gestionnaires du site. Ces derniers réalisent des plans de gestion à l'aide des Conseils scientifiques territorialisés. Les comités de gestion sont ouverts largement, aux civils, militaires, élus, usagers, scientifiques, représentants du monde académique, etc. La responsabilité de l'ensemble de la gestion du site repose sur le gestionnaire, du suivi scientifique aux missions d'information et d'éducation du public.

Il n'est pas possible d'interdire l'extraction des minéraux dans les sites classés, la réglementation ne le prévoyant pas. Il a donc fallu passer par la maîtrise de la circulation du public sur les sites pour protéger les éléments géologiques.

Les plans de gestion des sites géologiques franciliens ont été réalisés à l'aide de bureaux d'études. Un plan de gestion définit les enjeux de préservation. L'objectif de restauration du patrimoine géologique est par exemple détaillé dans ce plan.

Les Réserves naturelles de France (RNF) ont élaboré un guide méthodologique destiné à l'ensemble des RNF, afin de les sensibiliser aux enjeux géologiques. En effet, les plans de gestion des 83 réserves naturelles recensées pour leur intérêt géologique en France ne mettent pas forcément en avant la question de la géologie. La Commission géologique des réserves de France a également publié un dictionnaire des mots de la géologie.

L'Ile-de-France travaille sur l'accueil des publics, avec l'ensemble des partenaires locaux. Sur les sites, des « mascottes »

accueillent les visiteurs sur la réserve. De nombreuses animations sont organisées dans les RN. Ainsi, sur les trois réserves géologiques franciliennes, 8 612 personnes ont été sensibilisées entre 2015 et 2016.

En 2013, l'Etat a élaboré une Stratégie de création des aires protégées (SCAP). Depuis, en Ile-de-France, la Région travaille en étroit partenariat avec la DRIEE, à la SCAP. Des Projets potentiellement éligibles (PPE) ont été sélectionnés, dont la Carrière du Guépelle ou la Carrière aux coquillages à Auvers-sur-Oise, soit deux projets de classement qui n'ont jusqu'ici pas abouti mais qui sont cependant classés en ENS.

Les objectifs fixés pour la stratégie de classement d'aires protégées seront révisés pour le patrimoine géologique lorsque l'inventaire régional aura abouti. Deux arrêtés de protection de Géotope devraient être pris fin 2017 ou début 2018 pour :

- le site du Lutétien situé dans l'enceinte du parc du Grignon, qui est menacé par la vente du domaine de Grignon ;
- la carrière lutétienne de la ferme de l'Orme, à Beynes, qui présente également un fort intérêt paléontologique.



La falunier de Grignon à Thiverval-Grignon (78)

# L'inventaire du patrimoine géologique francilien

Elise AUBERGER

Doctorante (thèse co-encadrée de Didier Merle, Jean-Pierre Gély et Patrick de Wever et cofinancée par le Conseil régional d'Ile-de-France et la DRIEE)

L'Ile-de-France est l'une des régions pionnières en Europe en matière de recherche géologique. La biodiversité francilienne est intimement liée à l'histoire géologique du bassin de Paris. La série sédimentaire date essentiellement de l'époque tertiaire. Au quaternaire, une première phase érosive dégage trois principales surfaces structurales : les calcaires de Beauce, de Brie et du Parisis. Le paysage actuel résulte *in fine* du soulèvement Nord-Ouest du bassin, au Quaternaire tardif.

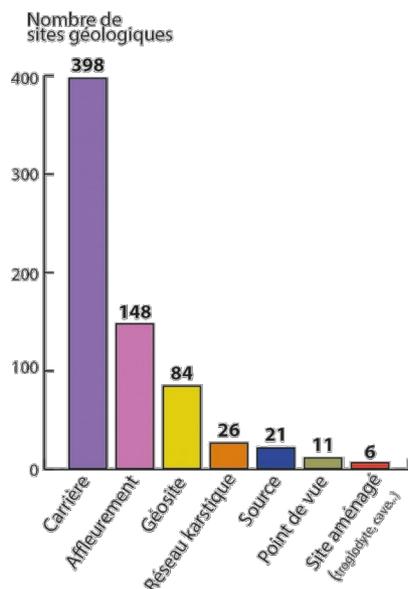
Avant de commencer l'inventaire régional du patrimoine géologique, j'ai réalisé un pré-inventaire de manière à lister les sites candidats, grâce aux cartes topographiques et géologiques, à la littérature scientifique depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, aux nombreux inventaires réalisés aux échelles locales, aux inventaires des Parcs naturels régionaux (PNR) et à l'aide de la CRPG. Ce pré-inventaire a vocation à être poursuivi.

L'inventaire vise à recenser la localisation des sites, leur typologie, leur accessibilité, leurs intérêts géologiques, les protections existantes. Il est constitué, pour une large partie, de carrières et d'affleurements. A l'avenir, cette base de données intégrera les collections publiques et privées. La cartographie de l'inventaire est utilisable par les scientifiques, les professionnels du patrimoine, les enseignants ou le grand public.

Les menaces anthropiques sont sources de 72 % des disparitions et des non-accessibilités aux sites (accès oblitéré, comblement des carrières, construction de parkings, pollution), tandis que les menaces naturelles représentent 28 % des disparitions ou des non-accessibilités (végétalisation, éboulements). A ce jour, 34 % des 694 sites inventoriés ont disparu.

L'inventaire permet d'élaborer une description de chaque site. Il hiérarchise les sites, via des notes attribuées suivant deux critères : l'intérêt patrimonial et le besoin de protection. 205 sites sont susceptibles de figurer dans l'inventaire. 147 fiches y sont associées, certains sites étant regroupés en une seule fiche.

En parallèle de la réalisation de l'inventaire, je travaille à l'élaboration d'une méthodologie visant à mettre en place des plans de protection et de valorisation du patrimoine. Je cherche à déterminer davantage des évaluation qui soient une aide à la prise de décision dans la mise en place des projets de protection. L'objectif est de conserver un patrimoine qui représenterait la totalité de la géologie francilienne, et de dépasser les plans de conservation actuels, qui s'appliquent aux échelles départementales. L'un des enjeux de l'inventaire est justement de bénéficier d'une vision régionale.



Typologie des 694 sites du pré-inventaire (document E. Auberger)

## Table ronde, débat « L'inventaire pourquoi faire ? »

*Animateurs Daniel Obert (CRPG), Didier Merle (MNHN, CRPG)*

### **Antoine BOUVIER**

*SGF, membre de l'association des naturalistes des Yvelines*

Elise Auburger a présenté un travail relativement conséquent. A-t-elle travaillé en équipe ? Je m'interrogeais sur la façon dont elle avait fait ses choix.

### **Didier MERLE**

Elise Auburger travaille avec la CRPG qui l'assiste et lui fournit des données. Cependant, elle a réalisé une grande partie de ses travaux seule.

### **Elise AUBERGER**

Pour cette thèse à réaliser en trois ans, il m'a fallu faire des choix. Lorsque les 147 fiches des sites que j'ai considérés comme prioritaires seront rédigées, il sera peut-être possible d'intégrer à l'inventaire les sites a priori laissés de côté. J'ai donc choisi les sites à inventorier plutôt en fonction d'un critère d'urgence.

### **Yann SANSON**

*SGF*

Certains sites ont été disparus. Sont-ils disparus définitivement ? Le gisement fossilifère du Quoniam (Commune d'Haravilliers, 95) n'est par exemple plus accessible actuellement. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait plus de potentiel géologique patrimonial.

### **Elise AUBERGER**

Nous devons réfléchir à la manière dont les informations seront diffusées par la suite. L'inventaire représentant un processus très lourd (rédaction et validation), il faut étudier la manière de mettre à disposition des collectivités ces données importantes.

### **Stéphane LUCET**

L'inventaire sera désormais un inventaire en continu, ce qui représente en effet un travail important. En Ile-de-France, où la pression foncière est forte, l'enjeu de protection est d'autant plus crucial. Les 147 fiches sont estampillées d'une, de deux ou de trois étoiles, en fonction de leur intérêt géologique et du besoin de protection des sites. Lorsque de l'inventaire du patrimoine géologique deviendra un processus en continu, les sites recensés devront toujours présenter un intérêt avéré. De nouvelles fiches pourront donc être créées sous réserve que la CRPG donne son aval. Les notes des fiches existantes peuvent évoluer dans le temps.

### **Elise AUBERGER**

Vous pouvez tout à fait demander à vérifier que certains sites sont bien dans la base de données, ou me faire parvenir les données à intégrer dans l'inventaire en continu.

**Didier MERLE**

La région compte de moins en moins de sites géologiques accessibles.

**Elise AUBERGER**

La cartographie de la région évolue constamment, ce qui justifie d'autant plus un inventaire en continu.

**Claudine GUILLEMAIN**

Les données bibliographiques sont très nombreuses. Il serait bon de mutualiser les données des départements limitrophes à la région Ile-de-France.

**Didier MERLE**

Tout à fait : tant pour l'inventaire que pour la hiérarchisation des sites, il serait bon de se coordonner.

**Elise AUBERGER**

Les limites administratives et géologiques ne sont en effet pas les mêmes.

**Didier MERLE**

Nous pourrions peut-être envisager une coordination entre CRPG.

**Jean-Pierre GELY**

Nous devons en effet organiser une mise en réseau des CRPG et CSRPN, en sachant que la question essentielle réside dans le sens de l'inventaire et la manière dont il pourra être utilisé pour les aménageurs et les élus dans leur prise de décision. Je voudrais par ailleurs insister sur le fait que l'inventaire n'est pas un outil collaboratif, qui serait à disposition de tous les citoyens. Néanmoins, nous essayons qu'il soit le plus exhaustif possible. En effet, les acteurs locaux peuvent avoir connaissance d'affleurements ayant un intérêt patrimonial par ailleurs ignoré de la communauté. Les services de l'Etat, qui sont déjà en relation avec les associations naturalistes pour l'inventaire Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) pourraient agir de même pour le patrimoine géologique.

**Patrick DE WEVER**

Sur Vigi Terre, outil participatif qui sera mis à disposition au printemps 2018, les citoyens pourront partager des informations géologiques, lesquelles seront vérifiées et complétées par des spécialistes, des amateurs, etc.

**Didier MERLE**

Outre l'inventaire, nous aurions besoin d'une veille. Outil que l'inventaire n'intègre pas tout à fait.

**Patrick DE WEVER**

A mon avis, il serait trop lourd de réaliser une veille en temps réel.

**Didier MERLE**

Il faudrait penser à la mise en place d'une veille en Ile-de-France, car la région évolue très rapidement.

**Patrick DE WEVER**

C'est tout l'intérêt de l'inventaire en continu. Tous les 12 ans au moins, l'inventaire sera revu.

**Didier MERLE**

Cela n'est pas un suivi quotidien.

**Jean-Pierre GELY**

Après la première évaluation patrimoniale que représentera l'inventaire, nous serons peut-être amenés à intervenir sur des sites détectés par un citoyen. Aujourd'hui, aucun outil réglementaire ne nous permet de stopper la destruction du patrimoine géologique lorsqu'un objet géologique exceptionnel est identifié sur un chantier par exemple.

**Nadia VARGAS**

Du point de vue des collectivités, la question devient de plus en plus compliquée à prendre en compte. Dans ce contexte, la hiérarchisation des sites et des actions est un moyen d'éclairer les décideurs et de les inciter à protéger les sites. Pour mieux les éclairer, il est nécessaire de disposer d'outils pédagogiques simples. En plus de l'inventaire, nous aurions besoin d'un outil de partage des connaissances et d'aide à la décision des élus locaux, lesquels ont des compétences en matière d'urbanisme, de droit des sols, etc. En attendant, je vous invite à nous aider à communiquer sur l'inventaire. Pour ma part, je travaille à faire connaître les réserves auprès du grand public : ces actions de communication m'ont permis d'obtenir jusqu'ici un budget honorable. Les Fondations figurent également des acteurs à mobiliser.

La communication doit être menée auprès d'un ensemble élargi d'acteurs, dont les acteurs locaux, en rappelant la nécessité de se montrer pédagogique, la géologie restant une matière abrupte pour les non-initiés.

**Daniel OBERT**

Une protection sans valorisation s'avère rapidement inutile. L'absence de valorisation peut s'expliquer par des pressions locales : c'est le cas de la carrière de Meudon par exemple, la municipalité ayant un projet immobilier à cet endroit.

Sans entretien ni valorisation, les sites sont peu à peu recouverts de végétation.

**Antoine BOUVIER**

Des méthodes de compensation pour la flore et la faune existent lorsqu'un site est abîmé par un projet routier. Ces méthodes de compensation peuvent-elles s'appliquer pour les objets géologiques ?

**Daniel OBERT**

Non, effectivement, ce système de compensation n'existe pas pour le patrimoine géologique.

### **Stéphane LUCET**

Pour répondre à votre question, avant la compensation, les projets sont soumis au principe de l'évitement et de la réduction des impacts. Pour les objets biologiques, il existe des banques de compensation. Des organismes peuvent mettre en place des mesures compensatoires en échange de financements.

### **Elise AUBERGER**

L'inventaire recense des sites mais ne reflète pas le potentiel patrimonial d'une région. Avant d'imaginer des mesures conservatoires, il faut réfléchir à la manière d'évaluer ce patrimoine dans les études d'impact des aménageurs.

### **Jean-Pierre GELY**

C'est un point important. Dès lors que le patrimoine géologique fait partie intégrante du patrimoine naturel, tout aménageur se doit d'évaluer les impacts. Les bureaux d'études vont devoir acquérir rapidement des compétences en termes de patrimoine géologique.

### **Grégoire EGOROFF**

Dans le cadre de travaux routiers en Suisse et dans le Jura, les services de l'Etat ont financé des fouilles. Quand bien même il n'y a pas eu de préservation du site in-situ (les chantiers ne se sont pas arrêtés), des financements ont été débloqués pour pouvoir préserver les objets.

### **Daniel OBERT**

La carrière de Cormeilles-en-Parisis sera valorisée ainsi, ex-situ. La carrière à ciel ouvert elle-même disparaîtra dans ces prochaines années.

### **Laurence Le CALLONNEC**

*Université Pierre-et-Marie Curie, Maître de conférences*

Une des solutions pour assurer l'étude d'impact est peut-être d'introduire les scientifiques et les experts dans les commissions validant ce type d'études. En ILE-DE-FRANCE, nous avons proposé que des géologues siègent à la Commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNSP).

### **Elise AUBERGER**

Est-ce que cela est automatique ?

### **Grégoire EGOROFF**

Non, cela vaut pour un projet.

### **Elise AUBERGER**

Il serait peut-être possible d'automatiser une telle démarche.

## **Stéphane LUCET**

L'action de la CDNPS est ponctuelle. Réglementairement elle rend des avis dans les cas suivants :

- dans sa formation « sites et paysages » pour tout type de projet au sein des sites classés ;
- dans sa formation « nature » pour tout type de projets au sein des réserves naturelles ;
- dans sa formation « carrière », sur l'ensemble du territoire, mais que pour les sujets inhérents à l'exploitation des carrières.

Cela ne couvre pas toutes les autres typologies de projet comme les infrastructures et l'urbanisation, lesquelles restent à la charge de l'administration. En cas d'aménagement, il existe alors deux cas de figure : d'une part, des autorisations ou avis préalables sont délivrés avant les projets d'aménagement et dans ce cas, l'inventaire national du patrimoine géologique est d'une grande aide pour identifier les enjeux à prendre en compte ; d'autre part, les objets exceptionnels sont identifiés sur le site après le début de l'aménagement : dans ce cas, aucun outil juridique ne permet d'interrompre les travaux, à l'exception de l'instance de classement, qui est une décision très conséquente. Le Préfet et l'exploitant entrent alors en négociation. Pour l'entrepreneur, le remblaiement présente un enjeu financier : revenir sur une telle décision peut coûter cher.

## **Nadia VARGAS**

La Région travaille depuis 2008 sur le site du Guépelle. Dans ce cas, il a fallu convaincre Véolia du gain patrimonial de la protection du site. En effet, pour l'entreprise, cette protection provoquait une perte financière. Les négociations ont été très longues.

Le Département Val-d'Oise a pu protéger le site suite à l'acquisition foncière, en l'inscrivant comme ENS. Rien ne permettait d'avancer plus rapidement. Dans ce cas, la mise en instance de classement est le seul outil existant, mais cela implique de ne pas y toucher durant quinze mois. Au final, pour avancer, il faut agir collectivement.

## **Marc BRISEBARRE**

*SGF*

Les techniciens et les géologues de ces bureaux d'études de sol peuvent apprécier l'opportunité de sauvegarder des objets. Leur position n'est pas neutre, étant donné qu'ils sont payés par les aménageurs. Ces bureaux ont normalement l'obligation de déposer au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) leurs sondages du sol. Or, je n'ai jamais vu un seul sondage de sol déposé depuis des années.

## **Jean-Pierre GELY**

Dans ce cas précis, le Code minier n'est pas appliqué aujourd'hui. Cela représente une perte considérable de données.

## **Anne-Marie DROUIN-HANS**

*Maître de conférences à l'Université de Bourgogne*

Tout le monde ici est convaincu de l'intérêt de préserver le patrimoine géologique. Comment argumenter pour sensibiliser des personnes qui n'ont pas intérêt à cette préservation ? La géologie est peut-être moins prisée que les fleurs pour le grand public.

### **Yann SANSON**

Faire découvrir les sites est un moyen de démontrer l'intérêt de leur préservation.

### **Nadia VARGAS**

Nous sommes dans une période délicate pour mobiliser des financements. J'espère que les associations continueront à écrire à la présidente de la Région Ile-de-France, Mme Péresse, pour proposer des projets de classement et de valorisation.

### **Didier MERLE**

La région parisienne protège et valorise des sites de petite taille. Il faut donc communiquer en amont et en aval, auprès des élus, du public scolaire et travailler collectivement.

### **Patrick DE WEVER**

Ecrire aux pouvoirs publics est utile. A Digne-les-Bains, dans le cadre d'actions de protection des gisements fossilifères, nous avons rédigé une motion, signée par tous et envoyée largement. Nous avons été contactés parce que nous nous étions mobilisés.

### **Nadia VARGAS**

Pour gagner en visibilité, il faut aussi travailler en réseau entre les différents sites, notamment pour organiser des visites multi-sites cohérentes.

### **Jean-Pierre GELY**

En Ile-de-France, pour le site de Grignon, l'alerte a été lancée par le CSRPN. Les associations se sont ensuite préoccupées de l'avenir de ce site. Pour le moment, la menace de la disparition du site est écartée, mais nous devons rester vigilants.

### **Stéphane LUCET**

Il ne faut pas sous-estimer l'influence des associations sur les politiques publiques. La loi de 1906 est le fruit de la mobilisation d'associations, qui ont œuvré en réseau avec des parlementaires. Il en est de même de la loi de 1976... Nous bénéficions de 40 ans de recul en matière de protection de la nature, ce qui n'est pas le cas en matière de protection de la géologie. Ces mobilisations prennent du temps.

### **Angélique MONGUILLON**

*Conservatrice de Limay – PNR du Vexin Français*

Les Réserves naturelles de France proposent des ateliers sur les constructions d'argumentaires (avec des messages clefs sur la protection de l'environnement). Des kits pédagogiques seront élaborés, notamment sur le patrimoine géologique. Vous pouvez nous rejoindre pour construire ces messages :

[reserves-naturelles.org](http://reserves-naturelles.org).

*Pause de 12h38 à 14h10.*

*1<sup>ère</sup> journée du patrimoine géologique francilien*

## L'action des industriels : l'exemple de la carrière de Cormeilles

Gilles BOUCHET

*Société Placoplatre*

La société Placoplatre appartient au groupe Saint-Gobain. Elle détient 75 carrières dans le monde, essentiellement de gypse, qui sert à produire du plâtre.

Très soluble, le gypse peut par ailleurs être déshydraté lors de la cuisson. Sa capacité de recyclage est quasi infinie.

La région francilienne est un grand pourvoyeur de gypse à l'échelle nationale. Le gypse francilien est exceptionnellement pur. Il est exploité à ciel ouvert ou en souterrain. En région parisienne, l'exploitation est davantage souterraine.

La carrière de Cormeilles est exploitée en souterrain depuis 2016-2017. En 1990, une convention d'exploitation est signée entre l'Etat, la Région et les communes, sur le devenir de la carrière. Cette convention régit à ce jour le projet de réaménagement de la carrière en parc régional. Au départ, le réaménagement se centrerait beaucoup sur la préservation de la biodiversité, la préservation de la géologie n'est intervenue que dans un second temps dans le plan de réaménagement lequel date de 2013.

En 2014, la DRIEE a souhaité que Placoplatre intègre dans le plan de réaménagement un certain nombre d'éléments liés à la conservation du patrimoine géologique de la carrière. Placoplatre a alors commencé à travailler avec la CRPG. La société a pris contact avec l'Université Pierre et Marie-Curie, qui assure une expertise et des relevés géologiques.

Placoplatre a proposé de préserver trois fronts de tailles, ce qui a été acté. Des aménagements de belvédères ont également été prévus, de manière à aménager des vues. Enfin, un carottage à vocation géotechnique a été réalisé : il sera mis à disposition de l'Université.



La carrière en activité de Cormeilles-en-Parisis (95) (photo CRPG)

## Le rôle des associations : l'Association pour l'étude et la sauvegarde du site fossilifère du Guépelle/AESSFG

**Olivier AGUERRE**

*CRPG, membre fondateur de l'Association pour l'étude et la sauvegarde des sites fossilifères et géologiques (AESSFG)*

Aux alentours de 2005, il a été constaté que le site du Guépelle pourrait disparaître. Le site se situe à la limite nord de l'Ile-de-France, où la pression foncière est forte dans ce territoire. Le site présente une surface d'une vingtaine d'hectares. Il est remblayé à 80 % ; il subsiste simplement une bande « en terrain naturel » que l'association cherche à mettre en valeur. Le site expose la majorité des niveaux du Bartonien. Plus de 600 espèces de mollusques ont été recensées. Il s'agit du seul site en France qui présente des niveaux fossilifères bien exposés. Son intérêt géologique et paléontologique est avéré.

Le territoire manquait justement de sites d'accueil, pour les publics scolaires. L'Association pour l'étude et la sauvegarde du site fossilifère du Guépelle (devenue ensuite l'Association pour l'étude et la sauvegarde des sites fossilifères et géologiques AESSFG) avait noué des contacts avec le PNR de l'Oise, qui cherchait à valoriser son patrimoine géologique.

En 2005, des travaux ont été entamés sur le site. L'association a alors mobilisé son réseau de connaissances et démontré qu'elle était un interlocuteur légitime sur la question de la sauvegarde du site. Elle a profité de la révision de l'arrêté préfectoral d'exploitation du site, pour déposer un dossier arguant de la nécessité d'en préserver l'intérêt géologique : l'association demandait une étude de sauvegarde. Le dossier a été passé en Préfecture. L'association a également publié une pétition sur internet, qui a recueilli 1 000 signatures, dont celles de scientifiques internationaux. Dès lors, des représentants de la Région et du Département se sont saisis du dossier, qui a été présenté au CSRPN.

Veolia a finalement accepté de ne pas remblayer le site en totalité, quand bien même ce dernier n'était pas encore classé. Cette décision représentait pour eux un manque de 2 millions d'euros...

Le Département et la Région ont financé un avant-projet de préservation du site auquel l'association a collaboré. Si le site n'est pas encore classé, les bénévoles peuvent déjà y travailler. Impliquée dans le projet au quotidien, l'AESSFG est membre de la CRPG et membre du comité de pilotage du Guépelle.

Une association telle que l'AESSFG peut apporter des connaissances ainsi que des compétences techniques. En outre, avec ses bénévoles motivés, l'AESSFG représente une force de travail non négligeable. En revanche, elle ne bénéficie pas des moyens financiers et des compétences techniques pour gérer seule un tel projet : par définition, elle doit donc mobiliser des réseaux, construire des partenariats, etc.



La carrière du Guépelle, ENS sur la commune de Saint-Witz (95) (cliché CRPG)

## L'apport des bureaux d'études : l'agence In situ

**Philippe VIETTE**

*Agence In situ*

In situ est l'agence que j'ai créée à la fin des années 1990. Pour réaliser l'inventaire géologique de Seine-et-Marne, en 1997, j'ai mis au point une méthodologie qui a permis d'inventorier plus de 80 sites, de les évaluer et de les hiérarchiser, de manière à aider les élus locaux dans leurs décisions d'acquisitions foncières. J'ai ensuite travaillé sur plusieurs carrières et notamment sur le plan de gestion de la carrière de Vigny, ainsi que sur l'inventaire géologique du patrimoine de l'Essonne.

In Situ peut être considérée comme une boîte à outils, qui mène une activité de bureau d'études (diagnostic du patrimoine géologique...) et d'agence (communication, *indoor*, *outdoor*, réalisation de médias, muséographies, aménagement intérieur et Assistance à la maîtrise d'ouvrage AMO).

L'agence fonctionne en réseau pour pouvoir répondre aux demandes des collectivités.

In Situ est notamment intervenue sur le site Bartonien du Guépelle, le stratotype de l'Auversien, le Stratotype du Stampien, la Carrière de Limay, le stratotype du Cuisien dans l'Oise ; mais également pour l'exposition « La Mémoire des Sables » dans le département de l'Essonne, la maison de l'environnement de l'Essonne...

Lors de l'aménagement d'un géosite, deux types d'enjeux entrent en confrontation : la conservation du site d'une part, et l'ouverture au public d'autre part. Il n'existe pas de solution d'aménagement applicable à tous les sites.



Espace naturel sensible du Bois de la Barre a la Ferté-sous-Jouarre (77) (photo CRPG)

## Exemple de valorisation : La Maison de la pierre à Saint-Maximin

**Annie GONDRAS**

*Maison de la pierre à Saint-Maximin (Oise)*

Les carrières de Saint-Maximin sont mises en valeur par La Maison de la pierre, née d'une volonté territoriale dans une région, celle de Creil, quelque peu économiquement sinistrée.

En 2014, la Maison a été rouverte au public grâce au soutien du Conseil scientifique. Quatre salariés à plein temps organisent les visites de la carrière, des ateliers pédagogiques, des expositions, des interventions à l'extérieur, etc. En 2013, la Maison accueillait quelque 2 000 visiteurs ; elle a accueilli plus de 20 000 visiteurs en 2016.

Pour ouvrir un tel lieu touristique, il faut analyser les infrastructures du site, les moyens existants, les alentours (moyens d'accès, de circulation) et le bassin touristique. En outre, pour faire vivre ce type de site de petite taille, la différenciation est indispensable. Pour notre part, nous avons misé sur l'humain, sur l'humour. Nous nous sommes intégrés au réseau local et aux programmations existantes, etc. Outre la différenciation, les grandes tendances à l'œuvre dans le tourisme sont le fait de donner une âme au lieu et le contact humain. Les sites souterrains, qui fascinent le public, ont toutes les qualités pour cela.

A la carrière de Saint-Maximin, l'effectif maximal de visiteurs était au départ fixé à 21 personnes. En renforçant l'issue de secours, nous avons obtenu l'autorisation d'accueillir 70 personnes. Les visites s'organisent par groupe de 35 personnes maximum pour garantir un bon accueil ; la visite dure de 45 minutes pour le grand public à 1h15 pour un public spécialisé.

S'il n'existe pas de règle tarifaire applicable à tous les sites, il n'est pas souhaitable de fixer des tarifs élevés dès le départ. De même que les tarifs, les horaires d'ouverture sont à définir en fonction du contexte. La Maison de la pierre est ouverte 7 jours/7 (le site avait peu de financement). De nombreux ateliers pédagogiques y sont organisés, le public est autorisé à toucher à tout (ce qui est magique). La charte graphique est également importante pour véhiculer l'image du site. L'offre est régulièrement renouvelée. Ainsi, la carrière souterraine est actuellement éclairée par une œuvre d'art signée d'un artiste numérique (du néon assemblé par des souffleurs de verre et positionné sur les anfractuosités de la roche). Enfin, la valorisation des lieux implique que le discours soit à la portée de tous les publics.

Pour conclure, pourquoi n'existe-t-il pas de carte touristique des sites géologiques ou souterrains anthropiques qui se visitent ? Le sujet est mal connu dans le tourisme.



Carrière Parrain de la Maison de la pierre à Saint-Maximin (60) (photo J.-P. Gély)

## Les réserves naturelles régionales, protection et valorisation

Angélique MONGUILLON

*RNR deLimay*

La réserve naturelle de Limay se situe le long de la vallée de la Seine, en limite du Val-d'Oise. Il s'agit de 70 hectares d'une ancienne carrière Lafarge, qui a été exploitée entre 1928 et 1973 pour l'industrie cimentière. Le site a été réaménagé entre 1992 et 2002, et est sorti du régime des carrières. S'il a perdu en intérêt scientifique et géologique, il a gagné en accessibilité, en diversité écologique. En 2003, le site devient une ZNIEFF ; en 2005-2006, un diagnostic est établi, avec des propositions d'aménagement *in situ* ; enfin en 2009, le site est classé Réserve naturelle régionale.

La Région Ile-de-France, sur avis du CSRPN, est le décideur sur le site. Chaque année, un comité consultatif de gestion, présidé par un élu de la Région, se réunit. La Ville de Limay et le PNR du Vexin français sont co-gestionnaire.

La réserve conserve un intéressant patrimoine naturel géologique, qui témoigne de 40 millions d'années d'histoire de la Terre. Pour valoriser ce patrimoine, la réserve collabore avec le laboratoire Geops depuis 2016. La RN s'apprête à accueillir des vaches rustiques pour de l'éco-pâturage. Un protocole de suivi de l'état de conservation des affleurements a été mis en place. Des ateliers sont prévus pour plusieurs types de public (collégiens, très jeunes enfants) ou à l'occasion de la Fête de la Science par exemple.



Réserve Naturelle Régionale géologique de Limay (78) (photo CRPG)

# Les Espaces naturels sensibles, retour d'expérience en Val-d'Oise

**Grégory JECHOUX**

*Conseil départemental du Val-d'Oise (95)*

Un Espace naturel sensible (ENS) suit deux objectifs : la protection du patrimoine naturel et paysager et l'ouverture au public. La taxe d'aménagement garantit une certaine autonomie aux Départements dans la mise en œuvre des politiques ENS. Il est à rappeler que l'ENS est un outil financier, qui ne peut être déployé que lorsque la collectivité dispose de la maîtrise foncière du terrain. Le Val-d'Oise compte 50 ENS dont une vingtaine d'ENS départementaux, les autres ENS étant délégués à la Région ou aux communes.

Dans le Val-d'Oise, le premier ENS date de 2003 : il s'agit de la carrière de Vigny, devenue en 2009 la Réserve naturelle régionale du site de Vigny-Longuesse. Le Département a acquis ce site suite à l'interpellation de la société civile (une association) : ce fut également le cas pour la carrière de Guépelle ou pour la carrière de Saillancourt sur la commune de Sagy. Le Département s'appuie aussi sur des connaissances scientifiques, tel que l'inventaire, pour identifier les sites sur lesquels il compte intervenir.

Dans le Val-d'Oise, un schéma départemental des ENS a été élaboré (et court jusqu'à 2025).

L'ENS est un outil foncier qui exige de travailler la maîtrise foncière avec la commune. Sans volonté politique de la commune, il n'est donc pas possible de créer un ENS. En outre, l'acquisition foncière peut s'avérer difficile lorsque le foncier est très morcelé, pour le Guépelle, le Département a mis dix ans à acquérir 90 % du site. Dans le cas d'une carrière, l'affleurement n'est pas le seul objet à protéger, il faut protéger toute la réserve foncière.

L'ENS doit être ouvert au public, ce qui implique de travailler à l'accessibilité du site, ce qui n'est pas toujours évident. Saillancourt ne comptait par exemple pas d'accès pour accueillir du public. Le Département a alors demandé à la commune de prévoir un emplacement réservé à la création de parking.

Enfin, le projet d'aménagement doit être compatible avec les documents d'urbanisme. A Saint-Witz (Guépelle), nous avons fait en sorte, lors de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), d'autoriser les fouilles dans la réserve.

L'aménagement d'un ENS s'organise au travers du plan de gestion et les études d'aménagement, suivant plusieurs enjeux : la sécurisation du site, la mise en lumière du patrimoine, l'accueil du public, la préservation des espèces. Le gestionnaire doit ensuite assurer l'intégrité du patrimoine géologique, avec des partenaires techniques et scientifiques.

Dans le cadre de l'accueil du public, le Département reçoit dans les ENS, des collégiens, des lycéens et des étudiants. Certains sites sont ouverts aux chercheurs, c'est le cas à Vigny. Dans la carrière du Guépelle, le Département souhaite développer des fouilles programmées. Dans les carrières de Saillancourt, le développement d'un projet de tutorat avec UniLaSalle-Beauvais a permis d'affiner la connaissance du site.

Plusieurs axes d'amélioration ont été dégagés par le Département pour gérer au mieux ces sites géologiques : l'implication des carriers plus en amont dans les projets (notamment financièrement) ; le développement des activités de recherche ; la valorisation des objets *ex situ* ; le développement de circuits de visites sur plusieurs géo-sites ; la place des activités de sport de pleine nature.

In fine, le Département travaille à fédérer une multitude d'acteurs pour faire vivre ces sites.

## Table ronde, débat « Tous acteurs du patrimoine »

*Animateurs : Gérard Arnal (CRPG) ; Cyril Gagnaison (UniLaSalle-Beauvais, CRPG)*

### **Gérard ARNAL**

*Botaniste, ancien président du CSRPN d'Ile-de-France*

J'ai voulu être géologue, mais suis finalement devenu botaniste. J'ai toujours pensé que la géologie était fondamentale pour l'interprétation de la botanique et d'autres sciences... Lorsque je suis devenu président du CSRPN, j'ai voulu que cette discipline prenne toute sa place au sein du Conseil. Cela devrait être accentué en 2018, à l'occasion du renouvellement du CSRPN.

### **Cyril GAGNAISON**

*Enseignant-chercheur, Institut polytechnique LaSalle-Beauvais*

Les écoles de géologie sont impliquées non seulement par le travail des enseignants-chercheurs, mais également celui des étudiants, qui sont envoyés sur sites, pour récupérer des données, etc.

### **Elise AUBERGER**

A Cormeilles, une étude a-t-elle été menée sur la préservation du frontal de gypse ? Plus généralement, des études sur la préservation des fronts de taille (en fonction de tel ou tel matériau) sont-elles menées ?

### **Gilles BOUCHET**

A ma connaissance, aucune étude de ce type n'a été menée sur Cormeilles.

### **Philippe VIETTE**

En matière de conservation des éléments géologiques, les natures de terrain sont très variées. Avant d'aménager un site et de le valoriser, il faut identifier la nature du terrain, les éléments météorologiques et l'orientation des coupes. Outre ces éléments extérieurs, il faut prendre en compte les éléments intérieurs : au sein des affleurements, les suintements ou les nappes aquifères peuvent s'avérer redoutables. Globalement, il est plus aisé de conserver les objets géologiques de petite taille car il existe des solutions économiques pour les protéger, alors que les grands objets géologiques ne peuvent être couverts.

### **Gérard ARNAL**

La flore et la végétation peuvent représenter des ennemis ponctuels sur ces sites. Toutefois, une partie des reconnaissances géologiques s'appuient sur les regroupements végétaux, ces derniers permettant de cartographier rapidement des affleurements.

Les arrêtés de protection de biotope sont des bons outils, mais limités. Le Préfet doit s'appuyer sur différents avis, réglementaires ou non. Un projet, ficelé du point de vue scientifique, peut être bloqué pendant des années par le Préfet. En outre, ces arrêtés de protection sont parfois remis en cause par le propriétaire, parfois pour des prétextes de forme. Je mets donc en garde sur la façon dont les arrêtés de protection de géotope sont pris.

Enfin, il n'existe pas de comité de gestion associé aux arrêtés de protection de biotope. Les ENS, les réserves ont vocation à suppléer les arrêtés de biotopes, lesquels ne sont pas durables dans le temps.

### **Didier MERLE**

L'inventaire et la protection seuls ne sont pas suffisants, il faut valoriser les sites. Les arrêtés de protection de géotope ne sont en effet pas une solution miracle.

### **Jean-Pierre GELY**

Le patrimoine géologique n'est pas seul : ce patrimoine est souvent situé dans des anciennes carrières, et donc intimement lié au patrimoine culturel. Or ce patrimoine culturel est plus familier aux citoyens que le patrimoine géologique.

La Région Centre lance un grand programme sur le patrimoine, qui recouvre tous les type de patrimoine de la région.

Dans les sites classés, nous pourrions aménager des parcours géologico-botaniques par exemple.

### **Cyril GAGNAISON**

J'ai un collègue qui propose des sorties sur site géologique avec des ânes, pour les enfants. Dans un premier temps, les familles s'intéressent au patrimoine historique et culturel et, dans un second temps, elles viennent se documenter sur le patrimoine géologique.

### **Gérard ARNAL**

La panoplie d'outils de protection des géologues se rapproche, peu à peu, de celle des naturalistes. Il manque simplement, à la géologie, la catégorie « espèces protégées ». Dans la constitution d'un dossier de site géologique, l'argumentaire peut toujours être étoffé par l'indication de ces espèces protégées.

### **Yann SANSON**

Le site de la ferme de l'Orme est très anthropisé (ronces, orties, etc.). Les objets géologiques comme la biodiversité sont, sur ce site, en mauvais état. En protégeant le site, et en travaillant de façon raisonnée, la biodiversité devrait retrouver de la vigueur.

### **Gérard ARNAL**

Lorsque j'étais président du CSRPN, en accord avec l'Etat, la Région et NatureParif, nous avons créé les journées naturalistes en Ile-de-France, il y a une dizaine d'années. Ces journées rencontrent de plus en plus de succès. De la même façon, j'espère que ces journées du patrimoine géologique deviendront un rendez-vous régulier.

### **Francis KEZIRIAN**

*Géologue et carrier*

A mon avis, le problème actuel est le suivant : on ne crée plus de site géologique aujourd'hui. Il ne faudrait pas uniquement raisonner du point de vue de l'Etat et des Régions pour préserver le patrimoine géologique, mais également du point de vue des entreprises, lesquelles devraient trouver un intérêt direct à préserver et entretenir leur site. Les carriers ne doivent pas percevoir la création d'une réserve comme une contrainte supplémentaire. La création d'une réserve est l'occasion de développer l'écotourisme, et ce pas seulement dans les grandes réserves.

### **Annie GONDRAS**

Il y a un véritable travail à faire de mise en lien des carriers.

### **Bertrand GENAULT**

*Géologue amateur*

Qu'en est-il du devenir des objets ? Régulièrement, des amateurs constituent des collections minéralogiques ou paléontologiques faramineuses. Comment éviter que ces objets ne disparaissent lors des successions ?

### **Didier MERLE**

La CRPG s'est d'abord focalisée sur l'*in situ*, qui paraissait l'enjeu le plus urgent. Elle devra élargir notre champ d'action aux collections.

Les collections peuvent être déposées en premier lieu au MNHM. Le matériel déposé est inaliénable au titre de la loi.

### **Bertrand GENAULT**

Il faudrait que le MNHM communique davantage sur le sujet.

### **Isabelle ROUGET**

*Université Paris 6, SGF*

Comme il n'est pas possible de conserver toutes les données, il n'est pas possible pour les musées de conserver tous les objets. Certains amateurs ne comprennent pas le démantèlement de leur collection, or, il arrive que seulement 10 % de la collection mérite une conservation.

## **Conclusion de la journée**

### **Sylvain CHARBONNIER**

La journée était riche. Elle sera peut-être renouvelée. En sachant que la SGF s'intéresse à tout le territoire national, d'autres régions s'associeront peut-être à ces journées.

### **Jean-Pierre GELY**

Cette journée a été un beau succès. Nous remercions chaleureusement la SGF, les animateurs des tables rondes, les intervenants, tous les participants.

*Fin de la journée à 17h20.*

Conférences et débats retranscrits par  **averti**  
événements & publications

© DRIEE Île-de-France 2017

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie  
d'Île-de-France**

12 Cours Louis Lumière - CS 70027  
94307 Vincennes Cedex  
Tél : + 33 01 87 36 45 00

